



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COMIFAC

CONSEIL DES MINISTRES

COMIFAC/CM/co.ordi/4/5/

14 août 2006

4^e session ordinaire

Point 5

Malabo, 19-21 septembre 2006

BILAN DES ACTIVITES DE LA COMIFAC SEPTEMBRE 2004 - AOUT 2006

**SECRETARIAT EXECUTIF
Août 2006**

SOMMAIRE

	Page
Abréviations et acronymes	3
I. Introduction	4
II. Rappel des missions de la COMIFAC	5
III. Activités menées	5
3.1 Planification et suivi de la mise en œuvre du plan de convergence	6
3.2 Coordination de la mise en œuvre du plan de convergence	7
3.3 Renforcement des capacités, information, communication et formation	14
3.4 Sommet des Chefs d'Etat et Conseil extraordinaire des Ministres	17
IV. Gestion administrative et financière	18
4.1 Gestion administrative	18
4.2 Gestion financière	19
V. DIFFICULTES RENCONTREES	20
VI. PERSPECTIVES A COURT TERME	21
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	21
ANNEXE	22

Abréviations et acronymes

ADIE	Agence Intergouvernementale pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD	Agence Française de Développement
AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance (Application des lois forestières et la gouvernance en Afrique)
AT	Assistant Technique
AIBT	Accord International sur les Bois Tropicaux
BAD	Banque Africaine de Développement
CARPE (US)	Central African Regional Program for Environment (Programme régional de l'Afrique Centrale pour l'environnement)
CCCC	Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCD	Convention sur la lutte contre la Désertification
CDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CEEAC	Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Commission Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CI	Conservation International
CIBT	Conseil International des Bois Tropicaux
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CMR	Cameroun
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COP	Conférence des Parties
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la CCD
CSRC	Comité sous – régional de coordination
CTSA	Comité Tri national de supervision et d'arbitrage
FAO	Food and Agricultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FLEGT	Forest Law Enforcement and Governance and Trade
FNUF	Forum intergouvernemental des Nations Unies sur les Forêts
GRASP	Great Apes Survival Project
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération technique allemande)
OAB	Organisation Africaine du Bois
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique
PAN / LCD	Plan d'Action National de lutte contre la désertification
PASR / LCD	Programme d'action sous – régional de lutte contre la désertification
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFN	Programme Forestier National
PFNL	Produits Forestiers non Ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSFE	Programme sectoriel Forêt – Environnement
PTA	Programme de travail annuel
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SNV	Service Néerlandais de Développement
TNS	Trinational de la Sangha
TRIDOM	Trinational Dja – Odzala – Minkébé
UE	Union Européenne
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	United Nations Educational and Science Organisation
USAID	United States Agency for International Development
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wild Fund for Nature (Association mondiale de conservation de la nature)

I. INTRODUCTION

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a connu au cours des deux dernières années des avancées significatives. Tout part en effet de la signature par les Chefs d'Etat lors de leur deuxième Sommet en février 2005 à Brazzaville, du Traité qui a permis à l'institution de se doter d'un cadre juridique reconnu au niveau international et qui lui confère le statut d'organisation internationale.

Sous l'impulsion du Président en exercice, le Secrétariat Exécutif a poursuivi et intensifié la campagne de promotion de la COMIFAC sur le plan international et suivi la mise en œuvre des résolutions du 2^e Sommet des Chefs d'Etat à Brazzaville. Les autres activités menées au cours de cette même période étaient ensuite conformes à la programmation effectuée dans le cadre du programme d'actions biennal adopté à Libreville (Gabon) en septembre 2004 par le Conseil extraordinaire des Ministres, et suivant les priorités de la présidence gabonaise portant sur trois domaines, à savoir : l'harmonisation des politiques forestières et fiscales, le renforcement des capacités et les mécanismes de financement durable.

Ces deux années ont aussi connu le développement de nombreux partenariats entre la COMIFAC et les partenaires au développement, notamment la FAO, la GTZ, la France, le Mécanisme Mondial, l'Alliance Banque Mondiale - WWF et le PNUD / APREN. Ces derniers ont apporté des appuis multiformes à la COMIFAC tant au niveau du renforcement institutionnel que sur le plan de la mise en œuvre du plan de convergence.

Les actions menées ne devraient pas cependant occulter les difficultés réelles auxquelles la COMIFAC reste encore confrontée pour son bon fonctionnement. Il s'agit notamment de l'insuffisance des ressources humaines et financières de l'institution. L'élargissement de l'espace COMIFAC de sept (07) à dix (10) Etats membres a en effet entraîné un surcoût de travail pour le personnel du Secrétariat Exécutif déjà peu nombreux et milite pour son renforcement en personnel technique. Le système actuel de financement de la COMIFAC basé sur les cotisations égalitaires des Etats membres, a également montré ses limites et la solution à ce problème semble se trouver dans la mise en place d'un mécanisme de financement autonome dont le principe a été adopté par les Chefs d'Etat..

Le présent rapport présente ainsi le bilan des activités menées par le Secrétariat Exécutif au cours du mandat de la présidence gabonaise (septembre 2004 – août 2006). De même, il ressort les difficultés rencontrées, les perspectives à court terme et quelques recommandations pour accroître la performance de l'organisation.

II. RAPPEL DES MISSIONS DE LA COMIFAC

Conformément aux dispositions du Traité, notamment en son article 5, la COMIFAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. Elle doit à ce titre:

- Assurer l'harmonisation des politiques forestières et la mise en place des instruments d'aménagement dans ses Etats membres ;
- Inciter les gouvernements des pays membres à la création de nouvelles aires protégées, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées ;
- Contribuer à l'accélération du processus de création des aires protégées transfrontalières tout en renforçant la gestion des aires protégées existantes ;
- Faciliter la mise en place des actions concertées en vue d'éradiquer le braconnage et toute autre exploitation non durable dans la sous-région ;
- Faciliter la mise en place dans chaque Etat, des mécanismes durables de financement du développement du secteur forestier ;
- Faciliter le développement d'une fiscalité forestière adéquate dans ses Etats membres ;
- Favoriser le renforcement des actions visant à accroître la participation des populations rurales dans la planification et la gestion des écosystèmes ;
- Promouvoir et accélérer le processus d'industrialisation du secteur forestier ;
- Favoriser la promotion d'une plus grande implication des opérateurs économiques dans le processus de gestion durable et de conservation des écosystèmes forestiers ;
- Promouvoir l'organisation des fora nationaux et sous-régionaux d'échanges d'expériences ;
- Favoriser la mise en place des réseaux liant les institutions pertinentes de recherche et de développement forestier ;
- Renforcer la coordination ainsi que la coopération entre toutes les organisations nationales et internationales impliquées dans les actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

III. ACTIVITES MENEES

Des activités menées par la COMIFAC au cours de la période de septembre 2004 à août 2006 ont été conformes à la programmation effectuée dans le cadre du programme d'actions biennal adopté à Libreville (Gabon) en septembre 2004 par le Conseil extraordinaire des Ministres, et ont suivi les priorités établies par la présidence gabonaise.

Il convient de rappeler que les priorités de la présidence gabonaise au cours de cette période ont porté sur la mise en œuvre de trois axes stratégiques du plan de convergence ci-après :

- Harmonisation de politiques forestières et fiscales ;
- Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation ;
- Développement des mécanismes de financements.

Les actions mises en œuvre par le Secrétariat Exécutif, organe d'exécution de la COMIFAC sous la coordination du Président en exercice sont donc articulées autour des points suivants :

- Planification et suivi de la mise en œuvre du plan de convergence ;
- Coordination de la mise en œuvre du plan de convergence ;
- Renforcement des capacités, information, communication et formation ;
- Sommet des Chefs d'Etat et Conseil des Ministres.

La plupart des activités réalisées ont reçu l'appui des partenaires de la COMIFAC, notamment la France (facilitateur du PFBC), la coopération allemande, la FAO, l'Alliance Banque Mondiale – WWF et le Mécanisme Mondial de l'UNCCD.

3.1 Planification et suivi de la mise en œuvre du plan de convergence

Les activités exécutées dans ce cadre portent sur l'opérationnalisation du plan de convergence et le lancement de l'étude sur la mise en place d'un système de suivi-évaluation dudit plan.

3.1.1 Opérationnalisation du plan de convergence

Pour faciliter la mise en œuvre du plan de convergence sous-régional, adopté par les Chefs d'Etat au cours de leur deuxième Sommet à Brazzaville (05 février 2005), le Secrétariat Exécutif a lancé en juillet 2005, le processus d'opérationnalisation de ce plan. Cet exercice avait pour objet de doter la COMIFAC d'un plan d'opérations triennal 2006 – 2008, qui précise tant au niveau régional que sur le plan national, les modalités de mise en œuvre des actions convergentes, le responsable, le budget nécessaire, le mécanisme de suivi - évaluation et les partenaires impliqués.

Dans le cadre de ce processus participatif, les étapes suivantes ont été réalisées :

- l'organisation le 28 juin 2005 à Yaoundé d'un atelier de lancement regroupant les partenaires de la COMIFAC ;
- la conception et l'élaboration des fiches opérationnelles sous-régionales et nationales et des questionnaires par une task force mise en place par le Secrétariat Exécutif et appuyée par un consultant ;
- la transmission de ces fiches et questionnaires aux institutions spécialisées de la COMIFAC et aux pays membres pour compléter les informations ;
- le retour des fiches au Secrétariat Exécutif, leur relecture et leur mise en forme par la task force ;
- l'organisation d'une réunion de présentation de ces fiches aux partenaires de la COMIFAC à Yaoundé ;
- l'organisation de l'atelier sous-régional de finalisation et de validation desdites fiches opérationnelles du 1^{er} au 3 mars 2006 à Kinshasa.

Le plan d'opérations triennal 2006 – 2008 du plan de convergence a donc été validé par l'ensemble des parties prenantes de la sous – région à Kinshasa, puis approuvé par le Conseil extraordinaire des Ministres du 24 mars 2006 à Libreville.

La prochaine étape consiste à suivre la mise en œuvre dudit plan dont les responsabilités au niveau national relèvent des administrations nationales, alors qu'au niveau sous-régional, elles sont réparties entre les différentes institutions sous-régionales, partenaires de la COMIFAC.

3.1.2 Lancement de l'étude sur la mise en place d'un système de suivi – évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence, il s'est avéré nécessaire de développer un système de suivi – évaluation performant afin de permettre au Secrétariat Exécutif de remplir convenablement ses missions. Les actions menées jusqu'à ce jour avec l'appui du projet d'appui GTZ/COMIFAC ont consisté à élaborer les termes de référence de l'étude et à procéder au recrutement de quatre consultants chargés de conduire l'étude.

Cette étude permettra à terme à la COMIFAC d'être dotée des indicateurs de suivi de performance, de suivi d'impact environnemental, de suivi d'impact de la pauvreté et de suivi d'impact économique du plan de convergence.

3.2 Coordination de la mise en œuvre du plan de convergence

Pour la coordination de la mise en œuvre du plan de convergence, les activités menées sont :

- Les études et l'organisation d'ateliers pour l'harmonisation des politiques forestières et fiscales ;
- Les études et l'organisation d'ateliers dans le cadre du projet sous-régional sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la COMIFAC ;
- L'étude sur le renforcement des capacités opérationnelles des Points Focaux COMIFAC ;
- Les études pour la formulation du programme d'actions sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification et d'une stratégie de mobilisation des ressources financières ;
- L'organisation de l'atelier sous-régional sur les mécanismes de financement durable de la biodiversité du bassin du Congo ;
- L'organisation d'un atelier pour la soumission d'un projet pour financement par la BAD de certaines activités du plan de convergence ;
- La réunion de validation de la structure juridique et de création du fonds fiduciaire du TNS ;
- La réunion sur les modalités de gestion et de zonage du TRIDOM.

3.2.1 Harmonisation des politiques forestières et fiscales

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence sous-régional, un projet sous-régional sur l'harmonisation des politiques forestières et fiscales, financé par la FAO a été mis en place en juin 2005 auprès du Secrétariat Exécutif. Ce projet vise à mettre en cohérence les politiques forestières et fiscales des pays de l'espace COMIFAC.

Les activités coordonnées par le Secrétariat Exécutif au cours de la première phase qui vient de s'achever portent sur :

- L'organisation d'un atelier à mi-parcours les 19-21 novembre 2005 à Yaoundé. Cet atelier a permis d'évaluer l'état d'avancement des rapports nationaux en cours d'élaboration par les consultants nationaux et de formuler des recommandations pour la consolidation des dits rapports nationaux. Il a aussi permis d'impliquer les autres parties prenantes, notamment la société civile au processus d'harmonisation des politiques forestières ;

- L'organisation des forums nationaux dans les sept pays concernés par le projet de mars à juin 2006. Au terme de ces forums, tous les rapports nationaux ont été consolidés et ont fait l'objet des synthèses sous-régionales par deux consultants principaux. A titre de rappel, l'un des consultants principal s'est occupé du volet « harmonisation des politiques forestières et fiscales » alors que l'autre a plutôt fait la synthèse du volet « contrôle et le suivi de la gestion » ;
- L'organisation d'un forum sous-régional de validation des synthèses sous-régionales à Douala du 04 au 06 septembre 2006. Ce forum a permis de circonscrire les thèmes prioritaires sur lesquels les pays doivent s'harmoniser. Aussi, un plan d'action regroupant(à compléter après le forum de Douala). Les recommandations issues dudit forum se présentent comme suit :.....

3.2.2 Projet sous-régional sur les PFNL

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de convergence notamment, les axes stratégiques 2 (connaissance de la ressource) et 5 (valorisation durable des ressources forestières), la FAO avec l'appui financier de la République d'Allemagne développe, depuis septembre 2005, un projet intitulé "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux". L'objectif global de ce projet qui couvre six pays de l'espace COMIFAC (Cameroun, RCA, Congo, RDC, Guinée Equatoriale, Gabon), est d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers l'utilisation durable des aliments forestiers (PFNL) dans les forêts denses et humides du Bassin du Congo. Il a une durée de trois ans (2005 – 2008).

Le Secrétariat Exécutif a organisé conjointement avec la FAO, deux ateliers sous-régionaux respectivement du 25 au 27 juin 2006 à Kribi (Cameroun) et du 28 juin au 01 juillet 2006 à Limbé (Cameroun) pour valider les différentes études menées au cours de la première phase du projet (septembre 2005 – juin 2006). A cet effet, l'atelier de Kribi a permis de :

- Consolider et valider les rapports sur les études menées¹;
- Définir et harmoniser les modes de collaboration entre les acteurs du projet (coordination et points focaux) et les autres parties prenantes ;
- Définir et planifier les activités prioritaires pour la deuxième phase du projet (juillet 2006-décembre 2008).

Par contre, l'atelier de Limbé a permis de :

- Valider les études nationales sur le cadre légal ;
- Développer les grandes lignes d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'un cadre légal approprié pour les PFNL en Afrique centrale.

3.2.3 Mécanisme de financement autonome de la COMIFAC

En application à l'une des décisions du deuxième Sommet des Chefs d'Etat de février 2005 à Brazzaville, le Secrétariat Exécutif a lancé avec l'appui de la France, en octobre 2005, une étude de faisabilité sur la mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la COMIFAC.

¹ L'étude sur l'exportation des PFNL et des aliments traditionnels de l'Afrique Centrale sur les marchés régionaux et internationaux – état des lieux et stratégies de développement ; L'étude sur l'impact de l'exploitation du bois dans les concessions forestières sur la disponibilité des PFNL en Afrique Centrale

La finalité d'une telle étude était de définir, sur la base des missions assignées à la COMIFAC et des paramètres relatifs à son champ opérationnel, un mode de financement performant qui permette à la COMIFAC et aux autres institutions sous-régionales spécialisées de disposer régulièrement des ressources nécessaires à la réalisation de leurs objectifs.

Sur la base des besoins financiers à moyen terme, estimés à environ 4 milliards de Fcfa par an, l'étude a proposé une clé de contribution équitable et défini les critères de performance d'un mécanisme de financement autonome.

Les conclusions et recommandations de l'étude ont été soumises à l'appréciation du Conseil extraordinaire des Ministres de mars 2006 à Libreville qui a opté pour l'institution d'un mécanisme de financement par analogie avec les taxes affectées existantes pour d'autres organisations intergouvernementales d'intégration sous-régionale, notamment la CEEAC.

L'option choisie est une taxe additionnelle assise sur les importations des produits originaires des pays tiers à l'espace COMIFAC. Le choix d'une telle option est exclusivement motivé par la volonté des Etats membres d'avoir un système unique et même unifié de financement de toutes les institutions de coopération sous-régionales. Le taux de taxation pour combler les besoins de la COMIFAC est estimé à 0,1% de la valeur déclarée à l'importation des produits originaires des pays tiers à l'espace CEEAC. Les normes de gestion de ce prélèvement seraient identiques à celles définies pour les prélèvements CEMAC et CEEAC.

3.2.4 Renforcement des capacités opérationnelles des Points Focaux COMIFAC

Pour remplir efficacement ses missions de suivi et de coordination de la mise en œuvre du Plan de convergence, le Secrétariat Exécutif s'appuie dans chaque pays membre sur un Point focal. Les Points Focaux constituent donc les relais du Secrétariat Exécutif au niveau national et doivent de ce fait jouer un rôle prépondérant, aussi bien dans le suivi, la coordination de la mise en œuvre du plan de convergence, que dans l'animation des foras nationaux regroupant tous les acteurs concernés par la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Du fait de leurs conditions de travail généralement difficiles et d'autres facteurs, les Points Focaux n'arrivent pas toujours à satisfaire aux multiples sollicitations du Secrétariat Exécutif et autres partenaires.

Compte tenu de cette situation qui grève l'efficacité du Secrétariat Exécutif, ce dernier a lancé en mai dernier, avec l'appui de la GTZ, une étude visant à rechercher les voies et moyens pour renforcer les capacités opérationnelles des points focaux COMIFAC afin qu'il devienne de véritables instruments d'intervention, de communication et de concertation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ainsi que des partenaires du processus COMIFAC.

Les conclusions et recommandations de l'étude menées par deux consultants ont été examinées et finalisées au cours d'un atelier sous-régional organisé à Malabo (Guinée Equatoriale) du 13 au 14 juin 2006. Les recommandations de l'atelier sont contenues dans le rapport n°soumis au présent Conseil.

3.2.5 Formulation du programme d'actions sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification et d'une stratégie de mobilisation des ressources financières

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) en Afrique Centrale, le Secrétariat Exécutif a lancé depuis mai 2005, avec l'appui financier du Mécanisme Mondial, un projet relatif à la formulation du programme d'actions sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (PASR-LCD).

Conformément au protocole d'accord établi entre les deux parties (Mécanisme Mondial et COMIFAC), les activités suivantes ont été menées:

- Elaboration d'un rapport sous-régional pour le suivi de la mise en œuvre de la CCD, faisant l'état des lieux indispensable au lancement du processus d'élaboration du PASR. Le rapport de cette étude a été présenté au cours d'un atelier sous-régional organisé du 15 au 17 février 2005 ;
- Concertations et négociations de partenariat pour la mise en œuvre de la CCD au niveaux national et sous – régional ; ceci grâce aux campagnes de lobbying du Secrétariat Exécutif lors des rencontres internationales² ;
- Identification et information des membres potentiels du comité sous-régional de coordination (CSRC) ;
- Lancement de l'étude pour la formulation du PASR/LCD par le recrutement d'un consultant sous-régional qui a élaboré deux documents respectivement sur le PASR/LCD et la stratégie de mobilisation des ressources financières ;
- Organisation d'un atelier sous-régional du 08 au 10 août 2006 à Douala sur l'examen des documents provisoires proposés par le consultant. Cet atelier qui a regroupé essentiellement les Points Focaux nationaux CCD, deux Points Focaux COMIFAC (Tchad et Cameroun) et les partenaires a permis d'enrichir ces documents qui seront par la suite soumis à un processus de consultation plus large des parties prenantes aux niveaux national et sous-régional.

3.2.6 Mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité

Le Secrétariat Exécutif a organisé avec l'appui de WWF, du 26 au 28 octobre 2005 à Kinshasa (RDC), un atelier sur la conception d'un projet sous-régional sur les mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo. Les objectifs de cet atelier étaient :

- Informer les partenaires de l'initiative FEM en cours de développement sur les mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo ;
- Consulter les partenaires sur les objectifs de l'initiative FEM ;
- Consolider les avis des partenaires dans une note de concept PDF B à soumettre au FEM au mois de janvier 2006.

L'atelier a connu la participation des points focaux GEF de la sous-région et de nombreux partenaires techniques et financiers dont PNUD, Banque Mondiale, WCS, CI, FAO, Coopération française, SNV, USAID, CARPE.

² Participation au 3^e Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la CCD (CRIC) en mai 2005 à Bonn et à la CoP-7 d'octobre 2005 à Nairobi.

Les conclusions de cet atelier ont permis de formuler le PDF B soumis au FEM pour solliciter un appui pour les études de faisabilité nécessaires pour la mise en place de ce projet.

3.2.7 Atelier de formulation d'un projet à soumettre pour financement à la BAD dans le cadre de la mise œuvre de certaines activités du plan de convergence

La Banque Africaine de Développement (BAD) s'est engagée lors du 2^e Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale de février 2005 à Brazzaville à appuyer la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC.

En vue d'assurer le suivi de cet engagement, le Secrétariat Exécutif a initié et soumis à la signature du Président en exercice, une requête de financement transmise en septembre 2005 au Président de la BAD. En réponse à cette lettre, la BAD a sollicité un document de projet spécifiant les domaines d'intervention afin de mieux orienter et étudier la requête.

En vue de répondre au mieux à cette demande, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a organisé avec l'appui de la France, du 02 au 04 mai 2006 à Douala, un atelier regroupant toutes les institutions sous-régionales impliquées dans la mise en œuvre du plan de convergence et un représentant de la BAD.

Cet atelier a permis d'élaborer de façon participative un avant projet d'appui à la mise en œuvre du plan de convergence transmis le 10 mai 2006 à la BAD. Par sa lettre du 30 mai adressée au Président en exercice, la BAD accuse réception de l'avant projet et annonce que les informations contenues dans le rapport leur permettra de préparer la demande d'inclusion dans le programme de prêt de la Banque d'un projet d'appui à la mise en œuvre du plan de convergence.

3.2.8 Validation de la structure juridique et de création du fonds fiduciaires du TNS

Sur invitation du Secrétariat Exécutif, la troisième réunion du Comité de Pilotage du processus de création de la Fondation pour le Tri-National de la Sangha s'est tenue à Bayanga, en République Centrafricaine, du 18 au 20 avril 2006.

Le Comité de Pilotage était composé des représentants des administrations forestières des pays membres du TNS (Cameroun, République Centrafricaine, et République du Congo), des partenaires internationaux impliqués (Rainforest Foundation, WWF, WCS, Coopération allemande, France), et d'un représentant de la société civile. Les Etats-Unis ont pour leur part participé en qualité d'observateur à travers CARPE (Central African Program for the Environment, et l'USAID (United States Agency for International Development).

Cette 3^{ème} réunion faisait suite des précédents Comités de Pilotage tenus à Yaoundé en 2004 et à Brazzaville en 2005 qui avaient aboutis à la validation du profil général pour la Fondation TNS. Lors de la présente réunion, le Comité de Pilotage a examiné la documentation juridique relative à la création de la Fondation à savoir l'Acte Constitutif et les statuts de la Fondation. Il en a approuvé les principes directeurs et a recommandé d'inclure dans leur finalisation des dispositions précisant que :

- l'objectif de la Fondation comprendra également la promotion des activités liées au
- développement local ;

- le Conseil d'Administration élira son Président lors de sa première session ;
- les Administrateurs de la Catégorie B seront désignés en tenant compte de la nécessité d'assurer la représentativité et la complémentarité des acteurs locaux et du secteur privé ;
- les fonds seront gérés et investis conformément à la mission de la Fondation, tout en respectant les normes de gestion internationalement reconnues en matière de fonds fiduciaire pour la conservation.

Les travaux se sont achevés sur un certain nombre de recommandations et d'actions concrètes à entreprendre pour accélérer l'opérationnalisation de la Fondation. Le Comité de Pilotage a ainsi:

- rappelé l'urgence pour le Cameroun et la République Centrafricaine de ratifier l'Accord de Coopération TNS et demandé aux trois pays de transmettre les instruments de ratification au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans les meilleurs délais ;
- demandé au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC de rendre compte des recommandations de la présente réunion aux Ministres en charge des Forêts et de la Faune, ainsi que de l'Economie et des Finances, des trois pays ;
- appelé les différentes parties concernées à désigner les membres du Conseil d'Administration de la Fondation dans les plus brefs délais et à communiquer leurs noms par écrit au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- donné mandat au Facilitateur du processus de création de la Fondation, sous la houlette du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, de prendre toutes autres mesures nécessaires pour que la Fondation soit créée et que la première réunion du Conseil d'Administration se tienne le plus tôt possible ;
- recommandé la tenue de la réunion du Comité Tri-national. de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) du TNS en marge du prochain Conseil ordinaire des Ministres de la COMIFAC ; recommandé la finalisation d'une note de vision commune des partenaires pour les zones périphériques dans les meilleurs délais ;
- remercié les partenaires pour l'appui apporté tout au long du processus de création de la Fondation ;
- recommandé de poursuivre la mobilisation de fonds, tant au niveau national qu'international, notamment auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

3.2.9 Réunion sur les modalités de gestion et de zonage du TRIDOM

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération relatif à la création de la Tri-nationale Dja-Odzala-Minkebé (TRIDOM) signé le 04 février 2005 à Brazzaville par les Gouvernements de la République du Cameroun, de la République du Congo et de la République Gabonaise, un atelier technique regroupant les experts des trois pays concernés, les institutions sous-régionales et les partenaires au développement s'est tenu à Libreville (Gabon) du 15 au 19 mai 2006 sous l'égide du Secrétariat exécutif de la COMIFAC avec l'appui financier du WWF et de CARPE/USAID.

L'objectif principal dudit atelier était d'examiner les modalités de gestion, de zonage et de mise en œuvre de la TRIDOM.

Au terme des travaux dudit atelier, les experts ont fait des recommandations concrètes afin que l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux s'engagent davantage dans les activités de mise en œuvre effective de la TRIDOM. Ces recommandations articulées sur les aspects institutionnels, zonage et financement sont contenues dans le rapport de l'atelier.

Aussi, un calendrier pour les prochaines étapes de mise en œuvre, notamment la constitution et la réunion des comités de gouvernance de la TRIDOM prévus dans l'accord de coopération avec une première ébauche de programme a –il été proposé.

3.2.10 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le processus AFLEG

Une réunion sous-régionale sur le suivi du processus de l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) a été organisée du 13 au 14 juillet 2005 à Libreville, sous l'égide de la COMIFAC, avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Cette réunion a regroupé les représentants des six pays de l'espace COMIFAC (Cameroun, Burundi, RDC, RCA, Congo et Gabon), les partenaires au développement, les représentants de la société civile et du secteur privé.

La réunion a surtout permis aux participants de partager les expériences de leurs pays en matière d'application des législations forestières et de gouvernance dans le secteur forestier. A cet effet, les résultats des études nationales sur le suivi et la perception du processus de l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) ont été restitués et débattus.

La réunion a émis un certain nombre de recommandations parmi lesquelles la mise en place d'une task force sous-régionale pour le suivi de la mise en oeuvre du processus AFLEG/FLEGT sous la supervision du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et la définition des termes de référence de cette task force.

Il convient de préciser que cette recommandation sur la mise en place d'une task force sous-régionale ne vient qu'appuyer une des dispositions de la Déclaration Ministérielle AFLEG d'octobre 2003 qui préconise la mise en place d'une « Task force sous-régionale et régionale AFLEG » représentative de la société civile et du secteur privé, avec pour mission fondamentale d'appuyer les Etats à mettre en œuvre la Déclaration Ministérielle AFLEG.

Sur la base de cette recommandation, les termes de référence de la task force ont été formulés conjointement par l'UICN, agence de facilitation de la CEFDHAC et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Un atelier sous-régional de validation des termes de référence de ladite task force a été organisé du 30 Novembre au 1^{er} Décembre 2005 à Bafoussam (Cameroun) par l'UICN, à la demande de la COMIFAC et avec l'appui financier de la GTZ.

3.3 Renforcement des capacités, information, communication et formation

3.3.1 Atelier sous-régional de formation des experts sur les mécanismes de financements novateurs

Un atelier sous-régional de formation sur les mécanismes de financement novateurs a été organisé conjointement par le Secrétariat Exécutif et la Facilitation française du PFBC à Libreville du 5 au 8 juillet 2005. Cet atelier animé par un pool d'experts internationaux, a

regroupé une vingtaine d'experts des pays de la COMIFAC. Il a permis de renforcer les capacités de ces derniers dans le domaine des mécanismes de financement novateurs dont :

- Mécanisme de développement propre : opportunités pour le secteur forestier d'Afrique Centrale ;
- Mécanisme d'allègement de la dette / échange dette - nature: modalités et faisabilité en Afrique Centrale ;
- Fonds fiduciaires pour l'environnement ;
- Partenariats publics et privés ;
- Revenus de l'écotourisme ;
- Plan d'affaires pour la conservation ;
- Accès aux fonds FEM pour le financement de la conservation.

3.3.2 Organisations des réunions préparatoires des pays de la COMIFAC aux réunions internationales (FNUF, CDB, CCCC)

Dans le souci de renforcer les capacités d'intervention et de promouvoir la participation des pays de l'espace COMIFAC au dialogue international sur les forêts et l'environnement, le Secrétariat Exécutif a organisé des réunions des points focaux des pays de la COMIFAC préparatoires aux réunions internationales. On peut citer :

- La réunion des points focaux « FNUF » préparatoire à la 6^e session du FNUF organisée du 25 au 27 janvier 2006 à Douala (Cameroun) ;
- La réunion des points focaux « biodiversité » préparatoire à la 8^e session de la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique organisée du 9 au 10 mars 2006 à Douala;
- La réunion des points focaux « changements climatiques » sur la « déforestation évitée » organisée du 20 au 24 mars 2006 à Libreville (Gabon).

Les deux premières réunions préparatoires ont permis aux pays de la COMIFAC de dégager une position commune respectivement sur le draft du texte de négociation sur l'instrument juridique international sur les forêts et sur les thématiques prioritaires de la COP 8 de la CDB. Des déclarations de la COMIFAC ont été également préparées et présentées lors du FNUF 6 et de la COP 8 respectivement par le Ministre Emile DOUMBA, président en exercice de la COMIFAC et la Vice - Premier Ministre et Ministre de l'Environnement de la République Gabonaise.

La réunion des points focaux « changements climatiques » quant à elle, a permis de préparer la contribution des pays de la COMIFAC sur la « déforestation évitée » qui a été soumis au Secrétariat de la Convention cadre sur les changements climatiques après son adoption après le Conseil extraordinaire des Ministres du 24 mars 2006.

3.3.3 Atelier sous-régional sur les échanges d'expériences en matière des programmes forestiers nationaux (PFN)

Le Secrétariat Exécutif a organisé avec l'appui de la France, un atelier d'échanges d'expériences sur les programmes forestiers nationaux, du 23 au 25 mai 2006 à Douala. Cet atelier a permis aux responsables des administrations forestières et fiscales du Congo, de la Guinée Equatoriale, de la RCA et de la RDC de s'imprégner et partager les expériences du Cameroun et du Gabon en matière de formulation et de mise en œuvre du Programme

Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) et en vue de chercher à capitaliser les expériences déjà enregistrées dans ce domaine en Afrique Centrale.

Au terme de cet atelier enrichissant, de nombreuses recommandations ont été formulées par les participants. Aussi, une feuille de route pour la suite du processus de formulation de leur PFN a été proposée par les délégués des quatre pays participants qui se sont par ailleurs engagés à restituer les résultats de l'atelier à leurs différentes instances nationales.

Le Bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC a manifesté sa disponibilité à appuyer le processus d'élaboration des PFN des pays membres par l'animation d'un groupe thématique de travail chargé de suivre l'élaboration des PFN dans ces pays.

3.3.4 Participation de la COMIFAC aux dialogues internationaux et régionaux

Dans le cadre du dialogue sur les forêts et l'environnement, la COMIFAC a participé à plusieurs rencontres au niveau international et sous-régional. Ces rencontres ont aussi permis à la COMIFAC de faire sa promotion sur le plan international (cf. tableau ci-après).

N°	Objet	Lieu et date	Actions menées
2005			
1	3 ^e Réunion du comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CRIC-3)	Bonn (Allemagne) 03-11 mai	Intervention du Secrétaire Exécutif en plénière
2	5 ^e Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF)	New-York (USA) 16-27 mai	Déclaration du Président en exercice lors de l'ouverture du segment ministériel en plénière
3	1 ^{ère} réunion du comité consultatif régional PFBC	Libreville (Gabon) 16 juin	Présentation des actions de la COMIFAC
4	38 ^e Session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT)	Brazzaville (Congo) 18-22 juin	Organisation d'un évènement parallèle (side events) sur la COMIFAC et son plan de convergence
5	Atelier de facilitation et de suivi du processus AFLEG	Libreville (Gabon) 13-14 juillet	Atelier présidé par le Président en exercice
6	Mise en œuvre des programmes de gestion durable des sols	Johannesburg (Afrique du Sud) 7-8 septembre	Intervention du Secrétaire Exécutif Adjoint en plénière
7	Réunion intergouvernementale sur les grands singes et Conseil du GRASP	Kinshasa (RDC) 5-9 septembre	Déclarations du SE à l'ouverture de la réunion des experts et du segment ministériel
8	Forum ATIBT	Shanghai (Chine) 21-23 septembre	Exposé sur les exportations de bois par les pays de la COMIFAC en Chine fait par le SE
9	Atelier formation sur la formulation des projets MSP/FEM sur la gestion durable des sols	Praia (Cap-Vert) 26 septembre – 01 octobre	

10	7 ^e Session de la Conférence des parties de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)	Nairobi (Kenya) 17-28 octobre	Déclaration du SEA lors du segment ministériel
11	Réunion du cadre de concertation régionale sur la formation du PFBC	Kinshasa (RDC) 02-03 novembre	Allocution du SEA et présentation du plan d'actions triennal 2006 – 2008
12	Réunion validation des indicateurs du rapport état des forêts d'Afrique Centrale	Kinshasa (RDC) 03-04 novembre	Contribution du Secrétariat Exécutif à l'examen des indicateurs
13	39 ^e Session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT)	Yokohama (Japon) 7-12 novembre	Contribution du SE
14	Réunion préparatoire des experts internationaux à la 6 ^e session du FNUF (Country Led Initiative)	Berlin (Allemagne) 16-18 novembre	Contribution du SE aux débats sur l'instrument international sur les forêts
15	2 ^e réunion du comité consultatif régional PFBC	Yaoundé (Cameroun) 16 décembre	Présentation des actions semestrielles de la COMIFAC
2006			
16	Réunion de négociation sur l'accord international sur les bois tropicaux (AIBT)	Genève (Suisse) 19- 20 janvier	Animation de la réunion informelle des pays de l'espace COMIFAC pour une position commune
17	6 ^e session du Forum des Nations Unies sur les Forêts	New-York (USA) 13-24 février	Allocution du Président en exercice lors de l'ouverture de la session et organisation d'un évènement parallèle sur la COMIFAC
18	8 ^e session de la conférence des Parties de la CDB	Curitiba (Brésil) 20-31 mars	Organisation d'un évènement parallèle sur la COMIFAC
19	15 ^e Commission des Forêts et de la Faune d'Afrique de la FAO	Maputo (Mozambique) 29 mars-1 ^{er} avril	Présentation des actions de la COMIFAC et du processus d'harmonisation des politiques forestières
20	11 ^e session de la Conférence des Ministres africains de l'environnement	Brazzaville (Congo) 22-26 mai	Déclaration du SE en plénière
21	Réunion des Ministres en charge de la gestion des ressources en Eau des pays de l'espace CEEAC	Brazzaville (Congo) 23-27 mai	Déclaration du SE en plénière
22	40 ^e session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT)	Mérida (Mexique) 29 mai-02 juin	Contribution aux débats
23	4 ^e réunion du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo	Paris (France) 21-23 juin	Nombreuses communications sur la COMIFAC et différentes initiatives sous-régionales présentées ; ouverture et

			clôture co-présidées par le Président en exercice
--	--	--	--

3.3.5 Lobbying pour la mobilisation des financements

Dans le cadre du suivi des engagements du gouvernement italien de convertir la dette des pays de la COMIFAC pour financer les actions en faveur de l'environnement, une mission a été effectuée à Rome en Italie du 23 au 24 janvier 2006 par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC accompagné du Représentant régional de WWF CARPO.

Au cours de la dite mission, la délégation de la COMIFAC a rencontré l'Honorable Alberto MICHELINI, représentant personnel du Président du Conseil des Ministres en charge de l'Afrique et certains hauts responsables du Ministère des affaires étrangères.

Au terme de cette mission, il a été convenu qu'une mission de travail des représentants du gouvernement italien devrait séjourner en Afrique Centrale en avril ou en mai 2006 pour définir le contenu de leur appui.

3.3.6 Contribution à l'élaboration du rapport sur l'état des forêts (EDF) du Bassin du Congo

Sur la base des indicateurs sur l'état des forêts du bassin du Congo validés à Kinshasa en novembre 2005, les six pays de la COMIFAC concernés (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC) ont sous la coordination du Secrétariat Exécutif, collecté et transmis les données au groupe de consultants chargé de l'élaboration du rapport.

Un atelier de validation dudit rapport organisé s'est tenu du 15 au 17 mars dernier à Kinshasa et a regroupé tous les partenaires du PFBC. Les conclusions de cet atelier ont permis de répreciser l'importance et le rôle fédérateur de l'EDF. De nombreuses contributions et recommandations formulées au cours de l'atelier ont permis au groupe de consultants d'enrichir ce rapport qui constitue dorénavant le document de référence en matière de suivi de la dynamique des peuplements forestiers dans la sous-région et des progrès enregistrés au niveau national et au plan sous-régional par les institutions.

3.4 Sommet des Chefs d'Etat et Conseil extraordinaire des Ministres

3.4.1 Organisation du 2^e Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a organisé en collaboration avec la République du Congo, le deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, tenu du 1^{er} au 5 février 2005 à Brazzaville. Ce Sommet qui s'est tenu six ans après celui de Yaoundé avait pour objet de faire le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé et de renforcer la coopération sous-régionale en matière de forêts. Il a mobilisé en plus des Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres, environ trois cent délégués représentants les experts des Etats membres, les organisations sous-régionales et régionales, la société civile, les partenaires au développement.

Le Secrétariat Exécutif s'est particulièrement occupé de toute l'organisation technique de l'évènement : l'élaboration, la distribution des documents techniques et l'animation de la

réunion préparatoire des experts et des Ministres. Aussi, le rapport général du Sommet a été élaboré et diffusé par le Secrétariat Exécutif en avril 2005.

Il est utile de rappeler que les principales résolutions issues dudit Sommet sont :

- La signature du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la COMIFAC ;
- L'adoption du plan de convergence sous-régional ;

L'adoption du principe de mise en place d'un mécanisme de financement autonome sous-régional.

3.4.2 Organisation du Conseil extraordinaire des Ministres

La COMIFAC a organisé du 22 au 24 mars 2006 à Libreville, un conseil extraordinaire des Ministres pour débattre sur un certain nombre de points relatifs à l'état d'avancement des actions prioritaires de la présidence gabonaise de la COMIFAC dont le mandat arrive à terme en juillet prochain.

Les principaux points à l'ordre du jour ont porté sur :

- L'état d'avancement de la ratification du traité dans chaque Etat membre ;
- L'harmonisation des politiques forestières et fiscales des pays de la COMIFAC ;
- Les mécanismes de financement de la COMIFAC ;
- Le renforcement des capacités des acteurs en Afrique Centrale ;
- La planification opérationnelle triennale du plan de convergence sous-régional ;
- Les questions diverses : Situation financière de la COMIFAC, déforestation évitée, etc.

Un communiqué final en douze résolutions a sanctionné la fin des travaux dudit conseil (cf communiqué final).

IV. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

4.1 Gestion administrative

Sur le plan du personnel, on a observé un léger remaniement du personnel du Secrétariat Exécutif en 2005 et 2006. Ainsi, on a noté :

- L'arrivée en avril 2005 d'un nouveau Secrétaire Exécutif Adjoint, Monsieur Raymond NDOMBA – NGOYE de nationalité gabonaise en remplacement de son compatriote Monsieur Emile MAMFOUMBI – KOMBILA ;
- L'arrivée en juin 2006 d'un nouveau Directeur Administratif et Financier, Monsieur YOUSOUF Ramadan de nationalité tchadienne, en remplacement de son compatriote Monsieur Mahamat Ahmat DALLAH ;
- Le changement de quelques agents d'appui (Secrétaire, chauffeur et gardiens) .

Pour le volet fonctionnement et investissements, la tension de trésorerie observée au cours de l'année 2005 et au début de 2006 n'a pas permis de mener les activités comme prévues et d'honorer tous les engagements de l'institution.

4.2 Gestion financière

a) Cotisations égalitaires des Etats

Les ressources financières de la COMIFAC proviennent essentiellement de la contribution égalitaire de ses Etats membres et le montant annuel à verser par pays est de trente millions sept cent mille (30 700 000) francs CFA. Ces ressources permettent de financer les charges liées au fonctionnement et aux investissements de l'institution. Le tableau ci-après indique comment a évolué le paiement de cette contribution par Etat membre au cours des années 2005 et premier semestre 2006. .

Tableau : Etat des contributions annuelles en 2005 et de janvier à août 2006

No	Pays	Montant versé		Arriérés dus par Etat		Total arriérés	Observations
		2005	2006	2005	2006		
1	Cameroun	30 700 000	25 000 000	-	5 700 000	5 700 000	
2	Congo	30 700 000	10 000 000	-	20 700 000	20 700 000	
3	Gabon	30 700 000	14 000 000	-	16 700 000	16 700 000	Les arriérés d'un montant de 14 700 000 de 2005 ont été versés en 2006
4	Guinée Equatoriale	30 700 000	0	-	30 700 000	30 700 000	La cotisation de 2005 a été versée en 2006
5	RCA	21 434 517	0	9 265 483	30 700 000	39 965 483	L'avance de cotisation 2005 a été versée en 2006
6	RDC	97 501	0	30 602 499	30 700 000	61 302 499	
7	Tchad	0	0	30 700 000	30 700 000	61 400 000	
8	Burundi	0	0	30 700 000	30 700 000	61 400 000	
9	Rwanda	0	0	30 700 000	30 700 000	61 400 000	
10	Sao Tome et Principe	0	0	30 700 000	30 700 000	61 400 000	
TOTAL		144 332 018	49 000 000	162 667 982	258 000 000	420 667 982	

A la lumière de ce tableau, on constate que la plupart des contributions annuelles sont versées avec du retard. Le total des arriérés, pour 2005 et les huit (08) premiers mois de 2006, plafonne à 420 667 982 Fcfa.

Compte tenu du retard de versement des contributions, de nombreuses réalisations n'ont pas pu être effectuées en 2005 et en début 2006, ce qui a été quelque peu préjudiciable pour le bon fonctionnement et l'autonomie de l'institution.

La tendance globale constatée des versements des contributions égalitaires depuis 2002, date de création de l'institution, montre qu'à mesure que la COMIFAC cherche à s'affirmer, la masse des contributions attendue pour réaliser ses objectifs n'est pas versée à temps, ce qui limite les marges d'actions du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (cf. tableau 1 en annexe).

b) Dons des partenaires au développement

Une autre source de financement non négligeable de la COMIFAC au cours des deux dernières années est l'appui des partenaires au développement qui par leurs contributions financières apportent un soutien au Secrétariat Exécutif. On peut citer :

- le soutien de la France, facilitateur du PFBC, à travers l'assistance technique et le financement des études thématiques, l'organisation des ateliers sous-régionaux et certaines missions du personnel ;
- l'appui de la coopération allemande à travers le projet d'appui GTZ à la COMIFAC qui a mis à sa disposition un Conseiller Technique et qui contribue au financement de certaines études thématiques, certaines missions du personnel et l'organisation des ateliers sous-régionaux ;
- le soutien de la FAO à travers le projet d'appui à la COMIFAC portant sur l'harmonisation des politiques forestières et fiscales ;
- L'appui de l'Alliance Banque Mondiale – WWF qui a contribué au financement de l'organisation du 2^e Sommet des Chefs d'Etat de février 2005 à Brazzaville.

V. DIFFICULTES RENCONTREES

1. La principale difficulté à laquelle le Secrétariat Exécutif est confrontée est liée au problème de mobilisation des contributions financières des Etats membres. Comme mentionnée précédemment, la plupart des pays accusent des arriérés de cotisations égalitaires qui pénalisent le fonctionnement harmonieux de l'institution.

Cette situation réduit considérablement les capacités d'intervention du Secrétariat Exécutif, organe d'exécution de la COMIFAC dont les missions sont entre autres d'assurer la coordination de la mise en œuvre des activités de la COMIFAC. De même, cette situation fragilise le fonctionnement du Secrétariat Exécutif et discrédite en même temps la COMIFAC vis-à-vis des partenaires au développement. Le Secrétariat Exécutif dans de telles conditions reste encore très dépendant de l'appui financier des partenaires pour conduire certaines activités qui relèvent de ses missions (missions de sensibilisation et de plaidoirie dans les Etats ou auprès des bailleurs de fonds, coordination des études thématiques, etc).

2. Une autre difficulté réside dans le fonctionnement des structures de relais du Secrétariat Exécutif dans les Etats membres. Ces structures de relais sont les points focaux de la COMIFAC qui pour la plupart ont en charge d'autres responsabilités importantes au sein de leur administration et de ce fait, n'ont pas beaucoup de temps à consacrer aux actions de suivi de la COMIFAC. Egalement, ces points focaux n'ont pas le matériel et les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs missions. Pour un meilleur déploiement et suivi des activités de la COMIFAC aux niveaux sous-régional et national, il s'avère important de renforcer les capacités opérationnelles de ceux-ci.

3. Le Secrétariat Exécutif reste également confronté au problème d'insuffisance de personnel technique. Il est utile de rappeler qu'au terme du 2^e Sommet des Chefs d'Etat de février 2005 à Brazzaville, l'espace géographique de la COMIFAC s'est élargi à trois nouveaux Etats membres, à savoir le Burundi, le Rwanda et le Sao - Tome et Principe. Cet élargissement a donc entraîné par ricochet un accroissement du volume de travail pour l'effectif technique actuel du Secrétariat Exécutif.

VI. PERSPECTIVES A COURT TERME

En dépit des difficultés sus - évoquées, les perspectives pour la consolidation de l'institution à court terme sont envisagées, à savoir :

- La poursuite du processus de mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC qui permettra à terme à l'institution de disposer des sources prévisibles de financement pour assurer son fonctionnement à long terme;
- Le processus de renforcement des capacités des points focaux COMIFAC dont l'étude a été menée permettrait de doter ces derniers des ressources adéquates et d'avoir un meilleur positionnement institutionnel pour remplir convenablement leurs missions ;
- L'étude sur le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan de convergence prévue en 2006 qui permettrait à la COMIFAC de suivre de manière satisfaisante toutes les activités menées dans le cadre du plan de convergence ;
- La poursuite de l'appui des partenaires traditionnels de la COMIFAC pour le renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif qui permettra à coup sûr à l'institution d'accroître sa performance.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat Exécutif s'est efforcé au cours des deux dernières années d'assurer ses missions statutaires d'organe d'exécution de la COMIFAC, malgré les difficultés financières sus - évoquées. Pour réaliser les multiples actions suscitées, il a reçu en plus du soutien de ses Etats membres, l'appui important des partenaires au développement.

Ses interventions pour les deux prochaines années seront davantage axées sur la coordination de la mise en œuvre du plan de convergence et la consolidation du statut international de l'organisation.

Pour que ses ambitions puissent être véritablement atteintes, il faut une plus grande mobilisation de toutes les parties prenantes concernées pour soutenir la COMIFAC. Dans cette optique quelques recommandations ci-après ont été proposées:

- Adoption et mise en place dans chaque pays membre, des propositions relatives au renforcement des capacités opérationnelles des Points Focaux COMIFAC ;
- Paiement des arriérés dus par certains Etats et versement régulier des cotisations égalitaires annuelles par les Etats membres en attendant la mise en place effective du mécanisme de financement autonome ;
- Renforcement du personnel du Secrétariat Technique par le recrutement pour les deux prochaines années d'un chargé d'Etudes.

ANNEXE